Une volaille BIO, c'est quoi ?

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'ÉLEVAGE HORS-SOL EST INTERDIT

L'UTILISATION D'HORMONES POUR LA CROISSANCE EST INTERDITE

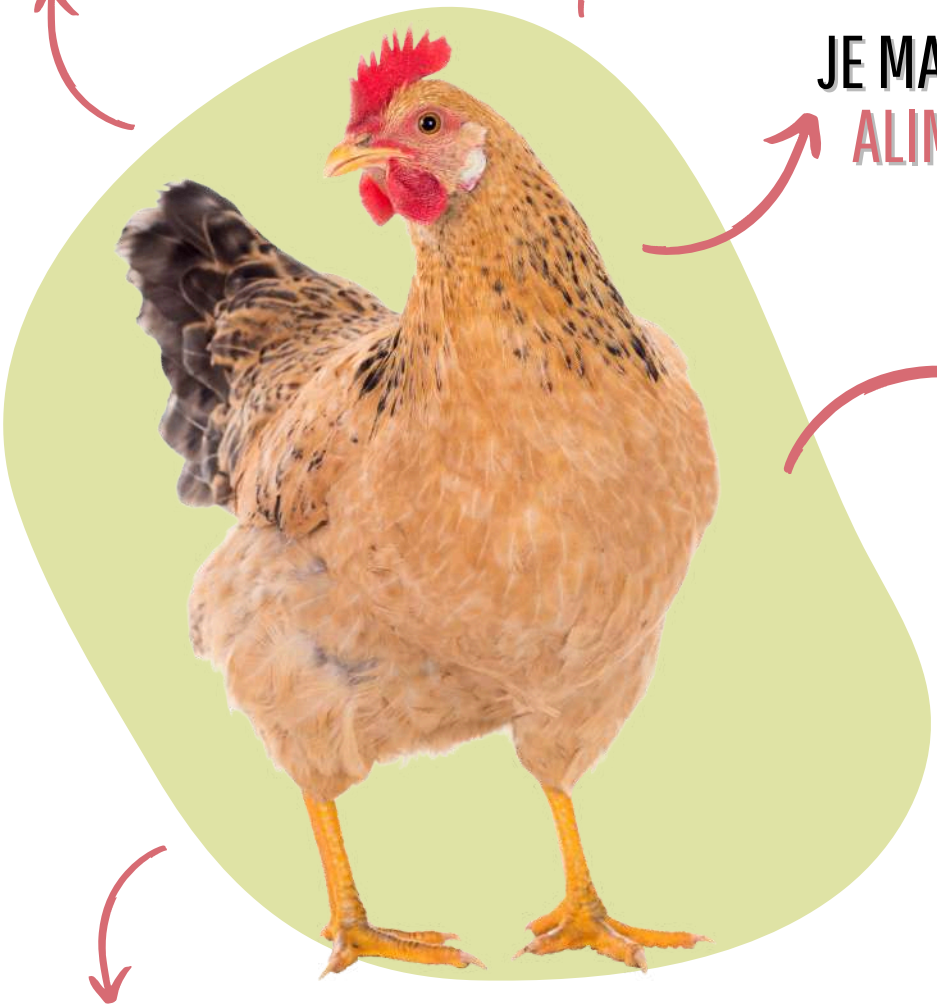

JE MANGE UNIQUEMENT DES ALIMENTS BIO SANS OGM

MON ÉLEVAGE EST CONTRÔLÉ MINIMUM 1 FOIS /AN

J'AI ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

MES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES SONT INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

LE DÉBECQUAGE ET LE GAVAGE SONT INTERDITS

BIO Ariège-Garonne
Les Bio en 09 et 31

Campagne et conception graphique par BIO Bourgogne-Franche-Comté